### ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL

FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

# RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2019

Tome 402 de la collection

BRILL | NIJHOFF

Leiden/Boston

## TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES GENERAL TABLE OF CONTENTS

Le rôle du politique en droit international privé. Cours général de droit international privé, par P. KINSCH, avocat, professeur à l'Université du Luxembourg.	9-384
"Soft Law" in International Commercial Arbitration, by F. DASSER, Adjunct Professor at the University of Zurich, Partner at Homburger	
Law Firm	385-596

# The Modern

### TABLE DES MATIÈRES

Introduction. Le politique et le technique en droit international privé.	21
1. Politique et technique	21
a) «La notion de politique»	21 24
<ol> <li>La transposition au droit international privé de l'opposition entre politique et technique</li> <li>La question de l'habilitation à définir les politiques poursuivies</li> </ol>	26
par le droit international privé	30
droit transnational	31 35
a) Choix des matières composant le droit international privé b) Plan du cours	35 36
Première partie. Méthodes	37
Chapitre I. La vision d'un droit international privé apolitique	38
Le modèle classique en droit international privé	38 39
<ul><li>a) Savigny, sa vie, son œuvre</li></ul>	39 40
1) Deux mythes: communauté de droit, révolution copernicienne	40 44 46
c) Droit international privé apolitique et droit international privé conceptualiste	47
3. L'héritage du savignianisme et son bilan. Le droit international privé doit-il être apolitique? Doit-il être (modérément) conceptualiste?	51
a) Avantages	51
b) Inconvénients	55
Chapitre II. Les aspects politiques du droit international privé classique	60
1. Les structures du droit international privé et le modèle social sous-jacent	60
<ul><li>a) Le droit international privé de Savigny</li></ul>	60 63
2. Les grands débats à l'intérieur de la méthode classique. L'exemple du rattachement du statut personnel	63
a) La modernité en droit international privé: le passage du domicile à la nationalité	65
1) Récit historique	65 68
b) La contemporanéité en droit international privé: le passage de la nationalité à la résidence habituelle	72

<ol> <li>Aspects politiques de l'exception d'ordre public</li></ol>	76 84
a) Cadre ouvert	84
b) Cadre fermé	88
Chapitre III. Les intérêts étatiques	91
1. Donner un rôle prééminent aux intérêts étatiques: l'interest analysis en droit américain	91
<ul><li>a) Le contexte d'un changement de paradigme.</li><li>b) La «révolution des conflits de lois»</li></ul>	91 95
<ol> <li>L'invention doctrinale d'une méthode nouvelle</li> <li>Le droit positif: coexistence de l'interest analysis et d'autres méthodes</li></ol>	95 98
i) Variations géographiques	98
ii) Traits communs des méthodes s'inspirant de l'interest analysis	100
iii) Champ d'application matériel de ces méthodes	102
c) L'«analyse des intérêts» en pratique: trois cas concrets	102
1) Babcock c. Jackson	104
3) Bakalar c. Vavra	106
d) Appréciations divergentes de l'analyse des intérêts	107
2. Circonscrire le rôle des intérêts étatiques: la méthode des lois de police	110
<ul> <li>a) L'invention des lois de police</li></ul>	111 114
défini avec précision?	117
Deuxième partie. Reflets	127
Chapitre IV. L'Etat social et la politique de protection des parties faibles	128
1. «Etat social» et protection des parties faibles	128
<ul><li>a) Les contours de l'Etat social</li></ul>	128
b) La protection des parties faibles: droit privé, droit interna- tional privé	131
2. La protection des parties faibles et les règles de compétence internationale	133
a) L'approche européenne	133
b) L'approche américaine	138
3. La protection des parties faibles et les règles de conflit de lois	141
<ul> <li>a) De l'utilité d'une protection des parties faibles en droit des conflit de lois</li></ul>	141 142
1) La suppression de l'autonomie de la volonté	142
<ul><li>2) La protection unilatéraliste par des lois de police</li><li>3) La protection à travers des règles de conflit à finalité maté-</li></ul>	144
rielle	147
i) L'application de la loi la plus protectrice	147 148

## Cours général de droit international privé

c) La protection unilatéraliste des parties faibles reste-t-elle com-	-
patible avec le modèle européen?	154
1) Comment se pose le problème	154
2) La réponse de la jurisprudence franco-belge	156
3) La réponse de la jurisprudence germano-autrichienne 4) Que dit, que dira vraiment le droit européen?	157 161
Chapitre V. Le droit international privé à l'âge néolibéral	165
De l'autorité de la loi à l'autonomie individuelle: le développement d'un droit international privé néolibéral	165
a) Autrefois: un droit international privé fondé sur l'autorité de	
la loi	166 168
1) Le domaine économique et social	168
2) Le domaine sociétal	171
2. Le modèle néolibéral et les techniques du droit international privé	176
a) Abandon des règles de conflit rigides au profit de l'admission directe ou indirecte de l'autonomie de la volonté	176
1) Extension de l'admission directe de l'autonomie de la	
volonté	176 179
b) Limitation ou fin de l'exception de fraude à la loi	182
c) Limitation du jeu de l'ordre public, et acceptation de ce que les lois de police ne sont que des lois «d'application semi-néces-	
saire»	183
d) Un choix politique	186
3. L'avenir du droit international privé néolibéral	186
a) L'hypothèse du développement d'un droit international privé	188
ultralibéral	
droit international privé	200
droit international privé «illibéral»	204
Chapitre VI. Totalitarisme et droit international privé	209
1. Le critère du totalitarisme	210
2. Le droit international privé italien du temps du régime fasciste .     3. National-socialisme et conflits de lois	214 217
a) Législation	218
b) Doctrine	221 224
4. Le droit international privé soviétique	227
5. Conclusion: continuité de l'approche classique ou révolution des	
conflits de lois?	231
roisième partie. Externalités	233
Chapitre VII. Le droit public étranger	234
1. Définition	234
L'intervention de normes étrangères de droit public dans les relations de droit privé	238

droit public étranger en raison de la «territorialité» du droit public	t 239
b) La contrainte étatique prise en considération par le droit privé	243
<ol> <li>Les différents types de prise en considération</li> <li>La prise en considération neutre: l'effet libératoire du fai</li> </ol>	
du prince étranger	245
lation des normes contraignantes étrangères	248
c) Les lois de police étrangères (notamment) de droit public dépassement et renaissance des solutions traditionnelles	251
Les solutions traditionnelles      Leur dépassement      et leur renaissance (en droit international privé de l'Union européenne)	251 253 257
3. Les demandes fondées sur le droit public d'un Etat étranger	260
<ul> <li>a) Différentes hypothèses</li> <li>b) Les demandes d'autorités publiques étrangères fondées sur leur</li> </ul>	260
droit public sont-elles nécessairement irrecevables?	264
<ol> <li>L'irrecevabilité: arguments classiques</li> <li>L'irrecevabilité: arguments plus récents</li></ol>	265 267
3) Une approche ouverte à la recevabilité des actions fondées sur le droit public	270
<ul> <li>i) La résolution d'Oslo de l'Institut de droit international.</li> <li>ii) La jurisprudence nationale</li></ul>	270 271 273
Chapitre VIII. L'intégration fédérale et supranationale	276
1. La notion de fédéralisme et le sens d'une (autre) comparaisor	1 27€
américano-européenne	
a) Des règles en principe décentralisées	280
1) Décentralisation du droit privé, décentralisation du droi	t
international privé	280 281
travers la notion de <i>due process</i>	
b) Une obligation constitutionelle: la reconnaissance des jugements à l'intérieur de la fédération américaine	288
<ol> <li>L'Union européenne: centralisation des règles sur le plan légis- latif et encadrement par le «droit constitutionnel de l'Union».</li> </ol>	290
a) La centralisation des règles du droit international privé euro- péen	290
b) Reconnaissance intra-européenne des jugements et «confiance mutuelle»	
<ol> <li>Aspects théoriques: les implications d'une fédéralisation imparfaite</li> </ol>	295
<ol> <li>L'évolution jurisprudentielle: tensions et potentialités de compromis entre le droit de l'Union et le droit européen des droits de l'homme</li> </ol>	303

## Cours général de droit international privé

BIBLIOTECA CENTRAL

Chapitre IX. Droit international privé et politique étrangère	311
1. Divergences dans les objectifs et méthodes: le droit international privé face à la réglementation de la politique étrangère, entre droit international public, comity of nations, droit et non-droit des rela-	
tions extérieures	311
tionaux privés	317
a) Une question de compétence institutionnelle	317
<ol> <li>Introduction à un problème institutionnel</li></ol>	317 319 321
b) Dépendance et indépendance: les règles du droit international	
privé face la politique étrangère	324
non reconnus	324
venues à l'étranger	327 329
<ul> <li>i) Sanctions adoptées par les tribunaux?</li></ul>	329
tique étrangère de l'Etat	330
3. Une question de politique étrangère inhérente au droit international privé? L'exigence de réciprocité	332
a) La vision sous-jacente du droit international privé: droit fondé sur les relations entre Etats ou droit fondé sur les droits individuels	332
individuels	334
La «réciprocité» dans les conventions internationales en matière de conflit de lois	334
privé étatique	336
3) Bismarck et Niboyet	340
ments étrangers	346
étrangers du tout?	346
condition de réciprocité  3) Les hésitations du droit américain	351 352
4) Des droits nationaux imposant une condition de réciprocité	357
i) Le droit allemand	357 358 359
sihliographie	363